

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 706

Artikel: Les femmes et les livres : la critique littéraire vue par une femme

Autor: Gagnebin, Marianne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'idée marche

Où en est le suffrage féminin en Suisse ?

Voici la liste des diverses actions entreprises dans 13 cantons différents, Genève non compris, à la date du 28 février 1946.

Argovie.

Le droit de vote féminin est accordé en matière d'instruction publique et d'assistance et dans l'Eglise.

Le 21 décembre 1945, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi prévoyant le droit de vote des femmes en matière communale.

Bâle-Campagne.

Au mois de juillet 1945, M. le député Dr. Matter (libéral) a déposé une motion prévoyant l'introduction du vote des femmes sans restriction. Le Grand Conseil, au mois de janvier 1946, a décidé de soumettre la question au peuple.

Bâle-Ville.

Voici les projets en discussion.

1) Projet Stohler (parti du travail) déposé le 28 septembre 1944 en faveur de l'introduction des droits politiques complets.

2) Le 29 novembre 1945, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi analogue, qui a été accepté par le Grand Conseil de Bâle-Ville.

Berne.

Une pétition des femmes bernoises a été adressée le 16 mai 1945 au Grand Conseil réunissant 50.118 signatures et demandant l'introduction du suffrage féminin en matière communale.

Fribourg.

Au mois de novembre 1945, M. le député Collard a demandé au Conseil d'Etat de se prononcer en faveur de l'introduction du suffrage féminin.

Lucerne.

En date du 15 mai 1945, les partis libéral et catholique-conservateur ont déposé une motion invitant le Conseil d'Etat à examiner si les droits politiques ne devraient pas être reconnus partiellement ou complètement aux femmes. Cette motion a été acceptée par le Grand Conseil le 13 février 1946.

Neuchâtel.

Le 29 mai 1945, M. Bersot (socialiste), a déposé une motion en faveur de l'introduction du suffrage féminin en matière communale et cantonale.

Saint-Gall.

Deux motions sont soumises à l'examen du Grand Conseil, l'une de M. le député Dr. Rohner (libéral) du 22 octobre 1945, tendant à l'introduction du suffrage féminin en matière communale, scolaire, d'Eglise et d'assistance, l'autre de M. le député Eggenberg (socialiste), du 23 octobre 1945, tendant à l'introduction des droits politiques complets.

Schaffhouse.

Une motion Schneeberger, déposée en 1943,

tendant à l'introduction du suffrage féminin dans le domaine de l'Eglise est pendante devant le Grand Conseil.

Soleure.

Un projet de loi est soumis au Grand Conseil, tendant à accorder le suffrage féminin en matière communale, scolaire, de tutelle et d'assistance, de même que dans le domaine des Eglises et prévoyant la possibilité de nommer des femmes dans les autorités tutélaires, les commissions scolaires et d'assistance, même si elles n'ont pas de droits politiques communaux.

Vaud.

Le 30 mai 1945, M. Bettens (indépendant) a déposé une motion demandant au Conseil d'Etat d'examiner les moyens d'accorder aux femmes une part plus active dans la vie politique et sociale du pays.

Valais.

Le Dr. von Rothen (catholique-conservateur) a déposé une motion tendant à l'introduction des droits politiques complets en faveur des femmes.

Zurich.

Le 17 juillet 1944, M. Nägeli (socialiste) a déposé une motion prévoyant les droits politiques complets pour les femmes.

Le 31 juillet 1945, une initiative lancée par le parti du travail a été déposée réunissant 16.107 signatures et prévoyant l'octroi des droits politiques complets aux femmes.

Le 5 février 1946, le Grand Conseil de Zurich a accepté par 86 voix contre 70 un projet de loi accordant les droits politiques complets aux femmes.

(Extrait du rapport de la majorité de la commission du Grand Conseil genevois sur la question du suffrage féminin).

Le suffrage féminin au Consistoire de Genève

Samedi 13 avril, le Consistoire de l'Eglise Protestante avait mis à l'ordre du jour de sa séance la question du suffrage féminin. M^{me} Cramer, membre de cette assemblée, exposa les raisons qui militent en faveur du vote des femmes : les transformations sociales qui se sont accomplies dans notre monde moderne rendent nécessaires l'octroi des droits politiques aux femmes, et celles-ci pourront, grâce au bulletin de vote, exercer une action favorable pour l'établissement et le maintien de la paix.

On procéda au scrutin qui révéla une majorité nette pour le suffrage féminin.

Dans les séances de ces dernières semaines, la Compagnie des pasteurs avait pris position dans le même sens.

Ainsi, à Genève, après les autorités temporelles les autorités spirituelles appuient la modification constitutionnelle proposée. Nous avons lieu de nous réjouir, l'idée marche, la campagne électorale s'ouvre sous d'heureux auspices.

A. W.-G.

Relations suisses-américaines

Pour quelqu'un qui est né et a été élevé en Europe, les occasions ne manquent pas, et elles sont parfois nécessaires, lorsqu'il converse avec ses amis américains, de donner des explications sur son ancienne patrie, ou même d'en prendre la défense. Mais si par hasard ce même quelqu'un revient au pays il aura à rendre un service identique à sa nouvelle patrie. Mieux qu'un Américain de naissance qui n'aura jamais vu l'Europe, mieux qu'un Européen qui n'aura jamais quitté son continent, ce citoyen de double nationalité, par sa double expérience, par sa double sympathie sera autorisé à chercher les liens susceptibles de rapprocher ces deux peuples, et à attirer leur attention sur les possibilités qui permettraient une meilleure compréhension réciproque.

C'est véritablement un événement, après ces dix années qui marquent la fin d'une guerre mondiale, de revenir d'Amérique en Suisse. Beaucoup de choses ont changé dans le « vieux monde » mais beaucoup aussi sont restées semblables.

Quelle chose est neuve, c'est l'étonnante signification que les Etats-Unis, leurs faits et gestes, ont pris dans l'esprit du plus moyen des Européens. Bien plus encore qu'avant la guerre, les yeux et les oreilles dirigent leur attention vers ce monde d'outre-Atlantique, d'où la plus grande partie des dommages infligés à l'Europe nous arriva et où si souvent l'avenir de la civilisation occidentale fut discutée. Chaque pays, chaque peuple, chaque Européen individuellement se vit obligé d'adopter une attitude devant ce phénomène ; d'évaluer le degré de sa dépendance ou de son indépendance vis-à-vis de ce pays, de la bienveillance ou de la désapprobation qu'il doit en attendre, et d'agir en conséquence. La Suisse n'a pas fait exception.

Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur les relations suisses-américaines, soit en considérant l'intérêt de la Suisse en particulier, soit en lui donnant la prépondérance parmi d'autres. En fait les relations suisses-américaines présentent non seulement un intérêt bilatéral mais un intérêt européen et même international. En effet, dans ses relations avec l'Amérique, la Suisse n'est pas seule en cause mais elle représente l'Europe entière.

L'Europe, aujourd'hui l'Amérique la voit comme un chaos économique et politique, un amoncellement de ruines et de misères. L'homme de la rue, en Amérique, a une tendance trop facile à considérer l'Europe comme définitivement perdue et à refuser à son gouvernement l'appui moral et matériel que nécessite une politique extérieure généralement amicale. Il est indispensable de rendre au peuple américain sa confiance en une vie européenne et en des possibilités de développement.

Sur ce point, la Suisse peut avoir une grande influence. Elle possède aujourd'hui une économie florissante, un standard de vie relativement haut, un régime démocratique qui semble avoir été épargné par l'épidémie totalitaire, une stabilité politique remarquable, enfin une vie culturelle vivante et diverse, tout ce dont l'Europe commence à peine aujourd'hui à reprendre possession.

On devrait, par tous les moyens, rendre les

Américains conscients qu'il existe dans une Europe dévastée, un point central, géographique central, où rien n'a été détruit. (L'hébergement des Américains permissionnaires est dans ce sens un moyen idéal, il permet aux plus modestes bourses de connaître la Suisse : un échange d'étudiants, de savants, de pédagogues, de journalistes et d'artistes pourra plus tard en résulter). Il est facile d'en conclure qu'aussi longtemps que la Suisse pourra donner, l'Europe ne sera pas perdue. Les Suisses sont des Européens, issus de la terre européenne et de race européenne et, ce qui est possible pour elle, sera possible pour les autres nations.

Ce qui ne signifie pas toutefois que les Américains n'aient rien à reprocher à la Suisse.

Si, d'une part, on l'admire parce que pendant une longue et dure période d'oppression totalitaire, elle est restée fidèle aux principes démocratiques et à sa Constitution, on estime, d'autre part, que seule la fidélité à une tradition n'est rien, car la « démocratie », c'est quelque chose qui va se développant, évoluant et souvent, ce que l'on appelle démocratie il y a un siècle, n'en est plus une aujourd'hui. En ce qui concerne le *suffrage féminin*, notamment, aux Etats-Unis, c'est une chose qui va tellement de soi, que les débats compliqués et graves qui en font l'objet dans la presse suisse paraissent aux Américains en séjour chez nous du plus haut comique et comme appartenant à un autre monde. Il y a longtemps qu'en Amérique le suffrage féminin est considéré comme une base élémentaire de la démocratie, comme la suite logique et nécessaire des principes du respect, de la dignité et de la personnalité des individus. Le fait, qu'en Suisse, les électeurs doivent, non seulement, choisir leurs représentants mais aussi se prononcer sur des textes de loi concrets ne doit rien y changer. Quant à l'opinion courante, qui veut que les femmes suisses ne soient politiquement pas assez formées, l'Américain y répond par un profond étonnement. Il pense en lui-même, sans le dire peut-être, que ça serait alors le moment où jamais qu'elles reçoivent une instruction en matière politique !

Une autre particularité suisse que l'Américain a de la peine à comprendre c'est la politique de *neutralité*, alors même que la guerre est finie. Il lui manque les connaissances historiques, juridiques, etc. qui seules peuvent expliquer et justifier cette neutralité. C'est aux Suisses, individuellement, qui habitent les Etats-Unis, aux ambassades, aux consulats suisses (autant qu'ils existent) de répandre ces informations parmi les amis et connaissances de la Suisse. Non pas à l'occasion de fêtes nationales, par les citations habituelles des discours de nos hommes d'Etat



Les femmes et les livres

La critique littéraire vue par une femme

Sous le titre à la fois classique et frivole : *Les sandales d'Empédocle*, M^{me} Claude Edmonde Magny vient de publier un remarquable petit livre dans la collection des cahiers de philosophie : *Etre et Penser* (Baconnière, Neuchâtel 1945).

Remarquable parce que, sous la cuirasse d'une technicité philosophique intimidante, cet ouvrage est tout vibrant de passion en même temps que lumineux d'intelligence. Il constitue en somme une mise au point du rôle de la critique littéraire.

Pour M^{me} Magny, celui qui veut s'ériger en critique doit réunir des qualités fort contradictoires, néanmoins conciliables par le mouvement incessant de la vie. Son œuvre doit être subjective, car on ne fait rien de bon sans s'y mettre tout entier ; elle est « l'une des formes, la seule légitime peut-être de l'autobiographie ». D'autre part, elle doit atteindre un certain degré d'objectivité, puisque le jugement du critique doit être de nature assez universelle pour devenir « une fonction historique, constructive, capable

d'annexer à la connaissance humaine des continents nouveaux ».

« Exploiter à fond » les découvertes peut-être encore trop vaguement entrevues par le poète ; en dégager l'essentiel pour l'amener à figurer en bonne place dans le trésor commun, sans cesse en formation, de la pensée humaine, telle est la fonction ordonnatrice du critique littéraire, car « littérature, critique, et finalement philosophie seront les trois étapes de l'ascension humaine vers la lumière ».

Cette méthode féconde où la sensibilité personnelle et le goût du critique entrent en discussion avec son jugement ordonnateur, sa culture générale et sa raison, s'emparent de l'œuvre analysée pour la passer au tamis d'une dialectique imputoyable, la reconstruire ensuite et la mettre à sa place de témoignage humain, M^{me} Magny nous en montre l'application au cours des trois études littéraires qui complètent son ouvrage.

Pourtant, malgré toute l'admiration que doit inspirer ce livre, il me fâche, et si jamais j'ai eu envie de me battre avec quelqu'un, c'est avec M^{me} Claude Edmonde Magny ! Les générations qui ont précédé celles de cette essayiste brillante ont été élevées dans le respect des maîtres du passé et dans la volonté de faire valoir ce que leur doivent les travaux présents. Or ce respect est totalement absent des pages de M^{me} Magny, absent au point de constituer une injustice. A les lire, il semble que Sainte-Beuve n'a été qu'un mauvais épique incapable d'ajuster proprement ses balances ; Taine et, après lui Thibaudet, de plats géographes ! Pourtant si, comme le dit M^{me} Magny, la critique est une des fonctions de la conscience humaine, au même titre que la science, la religion ou la magie, que son rôle soit d'enregistrer certaines expériences, de déceler

certaines aspects de la réalité ou encore d'incarner certaines valeurs morales ou esthétiques, qui a mieux répondu à ces exigences que l'auteur de *Port-Royal*, que celui des *Contemporains* anglais, ou même que Thibaudet, rôdant avec son lecteur dans le labyrinthe mallarméen ?

A ces hommes, aujourd'hui si décriés, M^{me} Magny doit beaucoup plus qu'elle ne veut le reconnaître. Je n'allongerai pas ce procès, parce que c'est très ennuyeux de se battre longtemps avec une personne qui vous est sympathique et qui défend précisément des idées qui vous sont chères. Le léger travers qui m'irrite est un trait de l'auteur plus encore qu'un défaut de son ouvrage. A ce dernier, je ne vois guère qu'un reproche à adresser, c'est un certain manque d'homogénéité, dû peut-être aux circonstances dans lesquelles il a été écrit.

Après avoir si bien souligné l'importance des « thèmes communs » à une époque, pourquoi M^{me} Magny n'a-t-elle pas illustré sa thèse sur la critique actuelle par trois études sur des œuvres se rapportant à des thèmes communs également typiques de notre époque. Elle aurait dû garder pour la publier à part sa belle étude sur Charles Morgan, dont les romans, bien que récents, sont faits d'une manière tout empruntée à l'ère du roman psychologique, et accompagner ses morceaux sur Kafka et Sartre d'un chapitre sur Lawrence ou, ce qui eût été encore mieux, sur Ostrovski. Car le thème du désespoir absolu n'engendre que celui de la mort ou celui de l'action pour elle-même, et c'est bien ce thème de l'action, dernier recours du désespoir, qui donne son actualité déchirante à l'œuvre du grand romancier soviétique.

Un choix plus rigoureusement étroit des exemples donnés eût conféré aux « sandales » de M^{me} Magny toute la valeur symbolique qu'elles

prennent dans un âge de désorganisation et de misère où les vrais souliers ont disparu de la circulation avec les sentiments romanesques, les raisonnements logiques et le conformisme religieux !

Tel qu'il est, ce joli volume vert pâle, au titre énigmatique, fera les délices de tous ceux qui aiment discuter les problèmes de l'art et de la pensée ; ils y trouveront le sujet de féconds débats philosophiques.

Marianne GAGNEBIN.



Publications reçues

Quatre volumes, quatre traductions de l'anglais. Traductions ! un pis-aller lorsqu'on ne peut s'offrir le texte original. Sont-elles toujours satisfaisantes ? C'est une autre question.

Tout d'abord, un gros livre qui passionnera,